

RAPIDE ARGUMENTAIRE

pour ne pas se laisser berner



80% des Français-es se disent opposés à un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans

(sondage Odoxa-Agipi pour Challenges et BFM Business)

Selon un sondage Ifop pour Politis :

68%

des Français-es sont favorables à une réforme qui ramènerait à 60 ans l'âge légal de départ à la retraite.

58%

des Français-es soutiennent une mobilisation sociale.

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Des mesures brutales

La dégradation des conditions de travail, les sureffectifs, les réformes incessantes augmentent la pénibilité du travail, particulièrement dans les fins de carrières. Les personnels de l'éducation, dont les salaires sont maintenus à des niveaux très insuffisants, vont devoir travailler plus longtemps et voir leurs pensions déjà trop faibles une nouvelle fois amputées, dans un contexte d'inflation.

Des mesures injustes

L'allongement de la durée de cotisation renforce les inégalités femmes-hommes ; les femmes étant davantage concernées par les carrières incomplètes, les temps partiels non choisis...

L'espérance de vie en bonne santé des Français-es est de 64,1 ans pour les femmes et 62,7 ans pour les hommes... Voulons-nous mourir au travail ?

D'autres mesures sont possibles !

Financer nos retraites sans travailler plus, c'est pourtant possible ! De nombreuses pistes porteuses de progrès social existent : fin des allègements de cotisations sociales sans effet sur l'emploi, fin des cadeaux fiscaux aux plus riches, augmentation des cotisations retraite des salariés et des employeurs.

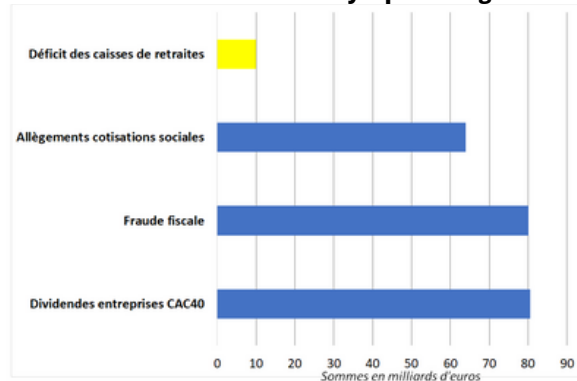
"La retraite doit être une nouvelle étape de la vie et non l'antichambre de la mort"

Ambroise Croizat (ministre du travail à l'initiative du système de retraites par répartition, de 1945 à 1947)

La FSU revendique :

- un âge légal de départ à 60 ans et le retour à 37,5 années de cotisation avec suppression de la décote qui pénalise doublement les carrières incomplètes ;
- la prise en compte des années d'étude, ainsi qu'un véritable aménagement des fins de carrière sans impact sur le calcul de la pension ;
- le rétablissement des bonifications liées aux enfants ;
- l'amélioration de la situation des polypensionnés ;
- l'indexation des pensions sur le salaire moyen.

Les caisses sont en déficit et il n'y a plus d'argent : FAUX



Sources : COR - IRES - lettre financière Vernimmen - Observatoire de la justice sociale (ATTAC)

Le poids de la rue peut faire reculer le gouvernement.